

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol Inc.		Date d'inspection Le 18 juin 2026	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Domaine		Numéro de permis 2024013	
Adresse 636 rue Principale Petit-Rocher NB E8J 1T7		Numéro de téléphone (506) 542-2607	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Janel Aubut	Titre du poste Gestionnaire		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux

Le ratio enfants / éducatrices est respecté lors de l'inspection de renouvellement.

Discussions avec l'exploitante afin de s'assurer d'afficher le dernier rapport de renouvellement avec le dernier rapport d'inspection de surveillance. De plus, il fut recommandé de noter les rapports d'incidents séparément pour les enfants différents pour assurer la confidentialité lorsque le parent signe.

Le parc extérieur n'appartient pas à l'établissement de garde, mais la vérification de l'air de jeux extérieur continue d'être fait de façon régulière afin d'assurer la sécurité des enfants.

Observations:

Les enfants ont mangé leur collation et sont ensuite allé à l'extérieur jouer jusqu'à l'arrivée des parents.

La garderie éducative répond aux exigences du Règlement sur les permis - Loi sur les services à la petite enfance. Le permis d'exploitation est recommandé.

original signé par
Janel Aubut

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 18 juin 2026

Date

original signé par
Raymonde Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"